

PROTCOLE SANITAIRE POUR TOUS LES SERVICES DE

L'Orchestre Philharmonique de Provence (OPP)

Applicable du 29/9/2020 (date de reprise de l'activité) jusqu'aux prochaines directives qui seront mises à jour systématiquement et consultables sur toutes les pages du site internet de l'OPP.

Dans le cas où l'OPP est organisateur du spectacle, ces mesures s'appliquent à tous, public comme membres de l'Orchestre ; dans le cas contraire, ce protocole est applicable aux seuls membres de l'orchestre, l'organisateur du spectacle prenant à sa charge les mesures sanitaires auprès de son public.

Voici les mesures sanitaires :

Concernant toute personne :

1. Chacun doit s'assurer de ne pas avoir une température supérieure à 38 ° ; en cas de besoin, un thermomètre frontal est à sa disposition auprès de notre régisseur, le cas échéant, il lui sera demandé de rentrer chez lui,
2. Chacun doit arriver en portant un masque (*masque non fourni par l'OPP*), et garder son masque dans tous ses déplacements à l'intérieur du lieu,
3. Chacun doit se désinfecter les mains grâce au gel hydro-alcoolique mis à sa disposition aux entrées de salle,
4. Personne ne doit modifier l'implantation des chaises ou bancs qui seront préalablement installées en respectant les distances de sécurité,
5. Chacun s'engage à respecter ces consignes sanitaires.

Concernant le musicien :

1. il lit sa propre partition sur un pupitre qui lui est dédié,
2. il peut arriver avec son propre pupitre, ou à défaut, empruntera un pupitre à l'orchestre en le désinfectant après usage avec du désinfectant mis à sa disposition par l'OPP,
3. il pourra tomber le masque qu'en station assise au pupitre, si besoin (*cas des instruments à vent*).
4. Concernant le matériel de percussion, le percussionniste a la charge de désinfecter le matériel après toute utilisation.

Concernant le public :

1. il garde son masque pendant toute la durée du service.